



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 114-2021
REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PPCMOI 114-2017

AVIS PUBLIC à tous les contribuables de la Municipalité est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, que le règlement 114-2021 remplaçant et abrogeant le Règlement relatif au PPCMOI 114-2017 est entré en vigueur le 6 avril 2021 à la suite de l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la Municipalité, dans la section gestion municipale, règlements d'urbanisme.

DONNÉ à Ormstown ce 7 avril 2021.


François Gagnon
Greffier

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF BY-LAW 114-2021
REPLACING AND REPEALING THE PPCMOI BY-LAW 114-2017

PUBLIC NOTICE is hereby given to all ratepayers of the Municipality, by the undersigned, François Gagnon, clerk, that By-law 114-2021 replacing and repealing the PPCMOI by-law 114-2017 became effective on April 6, 2021, following the issuance of the certificate of conformity by the M.R.C. du Haut-Saint-Laurent.

Anyone interested by the said by-law may take knowledge on the Municipality website in the Municipal management section, under the Town planning by-laws.

GIVEN in Ormstown this April 7, 2021.


François Gagnon
Clerk

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 7 avril 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 avril 2021.


François Gagnon
Greffier